

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 15 septembre 2022

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Laroche, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura-Traoré, Mme Lagarde

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Thibault donnant pouvoir à M. Molossi
M. Duprey donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum
M. Monot donnant pouvoir à M. Troussel
M. Chabani donnant pouvoir à Mme Lagarde

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Constant



Délibération n° 08-01 du 15 septembre 2022

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS PATRIMONIALES, MÉMORIELLES ET D'ANCIENS COMBATTANTS AU TITRE DE L'ANNÉE 2022.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ALLOUE les subventions de fonctionnement 2022 aux associations suivantes :

- Amicale Châteaubriant Voves-Rouillé Aincourt 1 000 €
- Société de l'histoire et de la vie à Sevran 800 €
- Cercle d'études et de recherches historiques de Bobigny Balbiniacum 900 €
- Cercle archéologique et historique de la région d'Aulnay-sous-Bois 750 €
- Société historique de Noisy-le-Grand, Gournay-sur-Marne, Champs-sur-Marne et archéologique de Marne-la-Vallée 2 000 €
- Association nationale des anciens combattants et amis de la Résistance Noisy-le-Grand et environs 1 400 €
- Société d'études historiques de Tremblay-en-France 1 600 €
- Association François-Xavier Donzelot 750 €
- Association Fonds mémoire d'Auschwitz 4 000 €
- Société historique du Raincy et du pays d'Aulnoye 2 800 €



- Jeunesse préhistorique et géologique de France 2 800 €
- Association de Sauvegarde du Moulin de Montfermeil 1 500 €
- Comité départemental de la Seine Saint Denis de l'Association Nationale des Anciens Combattants et Ami (e)s de la Résistance 1 000 €
- Cultures Communes 1 500 €

soit un montant total de subventions de 22 800 € pour les associations patrimoniales, mémorielles et d'anciens combattants au titre de l'année 2022.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.